

L'Anse-Saint-Jean, le 21 juillet 2014.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

\_\_\_\_\_ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 21 juillet à 19h55, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :           Anicet Gagné  
                                  Nathalie Tremblay  
                                  Yvan Côté  
                                  Victor Boudreault  
                                  Graham Park  
                                  Éric Thibeault

307-2014  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

308-2014  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
  - 3.1 Société de développement - Entente de gestion pour le Mont Édouard
  - 3.2 Autorisation de travaux au Mont Édouard
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. FERMETURE DE LA SÉANCE**

309-2014  
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT - ENTENTE DE GESTION POUR LE MONT ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé le 14 décembre 2006 une entente de gestion avec la Société de développement de l'Anse-Saint-Jean pour la gestion du Mont Édouard renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit couvrir une période minimale d'au moins 2 ans;

Pour ces motifs:

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à respecter cette entente de gestion pour un minimum de deux ans, soit jusqu'en janvier 2017

310-2014  
AUTORISATION DE TRAVAUX AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Société de développement à effectuer les travaux prévus au projet de rénovation de la salle communautaire au Mont Édouard, tel que mentionné à l'article 6.09 de la convention de gestion

PÉRIODE DE QUESTIONS

311-2014  
FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 20h05

---

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*